

Modifications aux municipalités du Québec

Mars 2020

Le présent bulletin mensuel recense l'ensemble des modifications apportées aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec contenues dans le système du code géographique. Ce système rassemble une multitude de découpages territoriaux portant chacun un code géographique unique, ce qui permet de compiler de l'information statistique pour un niveau géographique donné et de diviser ou d'agréger cette information selon différents niveaux géographiques inférieurs ou supérieurs à celui-ci. L'information comprise dans le système est accessible sur le site Web du Répertoire des divisions territoriales.

Les modifications apportées aux territoires peuvent être :

- une constitution (création d'un territoire à partir de parties de territoires existantes) ;
- une érection (fusion de deux territoires ou plus) ;
- un démembrement (division du territoire existant en deux ou en plusieurs composants) ;
- une annexion totale ou partielle (transfert complet ou fragmentaire d'un territoire vers un autre territoire) ;
- un changement de nom.

Pour les municipalités, s'ajoutent les modifications suivantes :

- un changement de statut ;
- un changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté.

Le bulletin du mois de mars 2020 comporte deux modifications aux municipalités et annonce l'instauration de deux nouvelles divisions territoriales.

Statuts municipaux

C	Cité	VN	Municipalité de village nordique
V	Ville	R	Réserve indienne
CT	Municipalité de canton	EI	Établissement amérindien
CU	Municipalité de cantons unis	TC	Terres réservées aux Cris
P	Municipalité de paroisse	TK	Terres réservées aux Naskapis
M	Municipalité	TI	Terres de la catégorie I pour les Inuits
VL	Municipalité de village	NO	Territoire non organisé
VC	Municipalité de village cri	G	Territoire non organisé géographique (non officiel)
VK	Municipalité de village naskapi		

Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

Sources des cartes réalisées par l'Institut de la statistique du Québec

Découpage administratif (municipalités) de mars 2020 : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs (modifié par l'Institut).

Réseau routier de janvier 2020 : Adresses Québec.

Limites de lots : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, cadastre du Québec, 1^{er} février 2020.

Hydrographie : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ).

Provinces et régions naturelles : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Cadre écologique de référence du Québec (CERQ), 2018.

Projection cartographique : Albers conique équivalente pour le Québec.

Remarque : Les limites cartographiques sont présentées à titre indicatif uniquement.

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
L.Q.	Lois du Québec

Modifications aux municipalités

Tableau 1

Modifications aux municipalités du Québec, mars 2020

Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (code géographique)	
Darville, V (40047)	2020-03-07	8 ¹	Asbestos, V (40043)	GOQ, partie 1, n° 10 de 2020, p. 206
Saint-Simon, P (11055)	2020-03-21	3	Saint-Simon-de-Rimouski, M (11055)	GOQ, partie 1, n° 12 de 2020, p. 243

1. Le territoire touché par l'annexion partielle, faisant partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Nouvelle situation ». Le territoire touché par la modification est cartographié en annexe.

Modifications aux divisions territoriales

Provinces naturelles (PROVNAT) et régions naturelles (REGNAT)

► Instauration de certains découpages du Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) dans le Répertoire des divisions territoriales

Les provinces et régions naturelles sont les deux premiers niveaux géographiques constituant le Cadre écologique de référence du Québec (CERQ).

Le *Guide d'utilisation du Cadre écologique de référence du Québec (CERQ)*¹ diffusé en 2018 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) définit le CERQ ainsi que ces découpages comme suit :

« Le Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) est un outil de cartographie et de classification écologique du territoire québécois. Il appréhende le territoire du général au particulier, dans un système hiérarchique de niveaux de perception emboîtés. Le CERQ délimite des unités spatiales qui s'appuient principalement sur les formes de terrain, sur leur organisation spatiale et sur la configuration du réseau hydrographique, indépendamment des ressources que l'on y retrouve. Le CERQ cartographie et décrit le territoire pour comprendre son fonctionnement et pour évaluer les potentiels, contraintes et fragilités des écosystèmes qui le composent. »

Dans le CERQ, les **provinces naturelles** (niveau 1) « sont des unités territoriales de très grande superficie (10⁵ km²) issue d'événements géologiques d'envergure continentale reliés à la tectonique des plaques ».

Les **régions naturelles** (niveau 2) sont, quant à elles, « des unités territoriales de grande superficie (10⁴ km²) située à l'intérieur d'une province naturelle, révélée par une configuration particulière du relief, issue de structures géologiques régionales ou d'événements quaternaires majeurs ».

Ces deux nouvelles divisions territoriales permettent la compilation de statistiques sur des unités territoriales tenant compte de la géologie et des écosystèmes des régions, contrairement à d'autres limites administratives basées essentiellement sur des critères socio-économiques. Ces découpages couvrent l'ensemble du Québec.

Tableau 2

Provinces naturelles (par ordre alphanumérique)

Code géo.	Toponyme	Code géo.	Toponyme
A	Les Appalaches	K	Bassin de la baie d'Ungava
B	Basses-terres du Saint-Laurent	L	Massif du Labrador septentrional
C	Les Laurentides méridionales	N	Les Adirondacks
D	Les Laurentides centrales	O	Hautes-terres d'Algonquin
E	Plateau de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord	P	Basses-terres de la baie James
F	Basses-terres de l'Abitibi	S	Hautes-terres d'Algoma
G	Hautes-terres de Mistassini	U	Plateau du Labrador central
H	Collines de la Grande Rivière	X	Estuaire et golfe du Saint-Laurent
I	Plateau central du Nord-du-Québec	Y	Détroit d'Hudson
J	Péninsule d'Ungava	Z	Baie d'Hudson

1. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES [Québec] (2018), *Guide d'utilisation du Cadre écologique de référence du Québec (CERQ)*. Version de diffusion : 2018, Québec, Direction de l'expertise en biodiversité, p. 4-6.

Tableau 2

Régions naturelles (par ordre alphanumérique)

Code géo.	Toponyme	Code géo.	Toponyme
A01	Montagnes Vertes	I01	Plateau du lac Naococane
A02	Plateau d'Estrie-Beauce	I02	Dépression du réservoir de Caniapiscou
A03	Collines de Témiscouata	I03	Plateau du lac du Sable
A04	Péninsule de la Gaspésie	I04	Dépression du lac Bienville
A05	Plateau de la Ristigouche	I05	Plateau du lac Sérigny
A07	Collines d'Aroostook	I06	Collines du lac D'Iberville
A08	Montagnes Blanches	I07	Plateau du lac Châteauguay
B01	Plaine du haut Saint-Laurent	J01	Plateau du lac Nedlouc
B02	Plaine du moyen Saint-Laurent	J02	Plateau du lac Bacqueville
B03	Plaine d'Ottawa	J03	Plateau du lac Faribault
C01	Plateau de la Dumoine	J04	Basses-terres de Puvirnituc
C02	Collines La Vérendrye	J05	Plateau du lac Couture
C03	Dépression du réservoir Gouin	J06	Plateau du lac Lesdiguières
C04	Dépression de Mont-Laurier	J07	Plateau de la Vachon
C05	Massif du mont Tremblant	J08	Monts de Puvirnituc
C06	Plateau de Parent	J09	Plateau de Salluit
C07	Massif de la Windigo	K01	Collines de Schefferville
C08	Dépression de La Tuque	K02	Collines de la De Pas
C09	Massif du lac Jacques-Cartier	K03	Dépression du lac Jeannin
D01	Graben du Saguenay	K04	Basses-terres de la rivière à la Baleine
D02	Dépression du lac Manouane	K05	Collines du lac aux Feuilles
D03	Collines du lac Péribonka	L01	Collines de Mistastin
D04	Massif des monts Valin	L04	Haut plateau de la George
D05	Massif de la Manouanis	L05	Bas plateau de la George
D06	Plateau de la Manicouagan	L06	Monts Torngat
D07	Cuvette du réservoir Manicouagan	N01	Les Adirondacks
D08	Plateau de la Sainte-Marguerite	O01	Graben Ottawa-Bonnechere
E01	Massif du lac Magpie	P01	Plaine de Waskaganish
E02	Collines du lac Watshishou	P02	Plaine de la basse Harricana
E03	Plateau du Petit Mécatina	S01	Collines de Lake Temagami
E04	Collines de Mécatina	U01	Plateau du lac Brûlé
E05	Collines de la basse Saint-Augustin	U02	Plaine du lac Joseph
E07	Plateau de la haute Saint-Augustin	U05	Plateau de Wilson Lake
F01	Basses-terres du lac Témiscamingue	X01	Estuaire du Saint-Laurent
F02	Plaine de l'Abitibi	X02	Chenal Laurentien central
F03	Dépression de Matagami	X03	Plate-forme de la Côte-Nord
F04	Plaine de la Turgeon	X04	Île d'Anticosti
G01	Collines du lac Mégiscane	X05	Plate-forme et chenal d'Anticosti
G02	Dépression de la Chibougamau	X06	Plate-forme des îles de la Madeleine
G03	Plateau de la haute Rupert	Y01	Baie d'Ungava
G04	Lac Mistassini	Y02	Plate-forme de Charles Island
G05	Monts Otish	Z01	Baie James
H01	Buttons de l'Opinaca	Z02	Plate-forme de Belcher Islands
H02	Bas plateau du lac Sakami	Z03	Banc de Mansel
H03	Basses-terres du lac Duncan		
H04	Dépression de la Grande Rivière		
H05	Bas plateau du lac Julian		
H06	Plateau de la Grande rivière de la Baleine		
H07	Plateau de la Nastapoka		

Annexe cartographique – Modifications aux municipalités

Carte 1

Nouvelle situation d'Asbestos (40043) à la suite de l'annexion partielle du 7 mars 2020



Annexe cartographique – Modifications aux divisions territoriales

Carte 2

Localisation sommaire des provinces et régions naturelles du Cadre écologique de référence du Québec (CERQ)



Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). « Mars 2020 », *Modifications aux municipalités du Québec*, [En ligne], L'Institut, p. 1-8. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-mars20.pdf].

Ce bulletin est réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :
Maxime Keith

Direction de l'accès et de la gestion des données :
Sophie Balmayer

Avec la collaboration de :
Sarah Bélanger, révision linguistique
Marie-Eve Cantin, mise en page

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : maxime.keith@stat.gouv.qc.ca

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2020
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 1989

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm